

CONSEIL MUNICIPAL

18 janvier 2021

Le 18 janvier 2021, 20 heures 00, le conseil municipal de la commune d'Embreuille s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CAVÉ Daniel, Maire, et sur sa convocation.

Présents : MM.et Mmes CAVÉ Daniel, SUEUR Marianne, MONCHAUX Pierre, DUHAMEL Jean-Michel, VANAERDEWEGH Martine, BRUTELLE Isabelle, DECHEPY Isabelle, QUENEUILLE Olivier, FERRU Olivier, DESENCLOS Nicolas, DEGARDIN Matthieu.

Absents excusés: DOUAY Gabriel (procuration à SUEUR Marianne), SENECHAL Jacky (procuration à CAVE Daniel), GET Stéphanie (procuration à BRUTELLE Isabelle), MONCHAUX Rodolphe (procuration à MONCHAUX Pierre).

Secrétaire de séance : Mme SUEUR Marianne.

Le compte-rendu de la séance précédente est signé sans observation.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2021

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'emprunter la somme de 160 000,00 euros pour financer l'acquisition du café pour mise en gérance. Il précise que le Crédit Agricole Brie Picardie a été sollicité pour le financement de ce prêt.

Le Conseil Municipal, après étude de la proposition financière et après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Décide de solliciter auprès du Crédit Agricole Brie Picardie un prêt pour financer l'acquisition du café pour mise en gérance pour un montant de 160 000,00 euros (cent soixante mille euros) pour une durée de 48 mois maximum à compter de la date de signature du contrat au taux variable indexé sur Euribor 3 mois de 0.78% (échéances trimestrielles) avec frais de dossier de 320 euros (0,20 % du montant accordé).
- Prend l'engagement pendant toute la durée de l'emprunt de faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, de créer et mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Confère toutes délégations utiles au Maire pour la réalisation du prêt, l'apport des garanties prévues, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2021

Monsieur le Maire expose qu'afin d'assurer la continuité entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution des opérations d'investissement, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales, à mandater

les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 du budget principal dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2020. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2021.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- d'autoriser, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget précédent 2020, à savoir pour le chapitre 21: 6 057,23 € (24 228,94/4) et pour le chapitre 23 : 40 250 € (161 000/4).
- la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état,
- le Maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DIVERS

- Monsieur DEGARDIN Matthieu demande le devenir du stade. Il signale qu'il en a pour 6000 € de réparations (barrière cassée). Il a porté plainte à la gendarmerie.
- Monsieur MONCHAUX Pierre indique que le panneau « STOP » au lotissement rue des Jonquilles va être prochainement commandé, avec les isolements et l'urne (car il y a deux élections le même jour).
- Monsieur MONCHAUX Pierre indique que des administrés demandent d'éteindre l'éclairage public la nuit.
- Monsieur Jean-Michel DUHAMEL déplore les déjections canines sur les trottoirs.
- Madame SUEUR Marianne fait part de la doléance de Monsieur Bruno BEAURAIN concernant la végétation excessive de son voisin, Monsieur DUPUTEL Yvan.
- Monsieur Jean-Michel DUHAMEL demande ce qu'il en est du problème de fibre pour Madame MALIN.
- Madame DECHEPY Isabelle indique qu'il faudrait recenser toutes les entreprises, artisans d'Embreuille pour installer des panneaux de signalisation
- Monsieur le Maire signale une fuite dans la cuisine de la salle des fêtes.

La séance est levée à 20 heures 30.

CAVE Daniel	SUEUR Marianne	MONCHAUX Pierre
DUHAMEL Jean-Michel	DOUAY Gabriel procuration à SUEUR Marianne	VANAERDEWEGH Martine
BRUTELLE Isabelle	DECHEPY Isabelle	QUENEUILLE Olivier
FERRU Olivier	SENECHAL Jacky procuration à CAVE Daniel	DESENCLOS Nicolas
GET Stéphanie procuration à BRUTELLE Isabelle	DEGARDIN Matthieu	MONCHAUX Rodolphe procuration à MONCHAUX Pierre